



## CARTE D'IDENTITÉ

L'IUFM de l'Académie de Nice appartient à une académie qui regroupe deux départements historiquement, culturellement et socialement très différents : les Alpes-Maritimes et le Var.

L'évolution démographique de la population scolaire de l'académie est l'une des plus forte de la métropole et le taux de réussite de 78,6% au baccalauréat se situe dans la moyenne nationale. L'académie a des besoins importants de recrutement d'enseignants.

L'IUFM est rattaché par convention à l'Université de Nice - Sophia-Antipolis et à l'Université de Toulon et du Var. Il est implanté sur cinq sites : deux à Nice, deux à Draguignan, un à La Seyne-sur-Mer (en construction).

Le siège est à Nice (centre George V).

## CHIFFRES

En 2001-2002, l'IUFM a accueilli 2 181 étudiants, soient 2,6% des effectifs nationaux, répartis à part égale entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. L'IUFM accueille ainsi 1 026 PE en formation, dont 599 PE1 et 427 PE2, dans les centres de Nice Stéphen-Liégeard, Draguignan et La Seyne-sur-Mer, 37 AIS, et 1 118 PLC, dont 732 PLC1 et 386 PLC2, répartis dans 4 centres.

La carte des formations compte 22 filières dont 12 CAPES, 4 CAPET, 2 CAPLP2, le CRPE, le CAPSAIS, le CAPEPS et la filière CPE. Les départements disciplinaires sont au nombre de 14 dont un département interdisciplinaire, le DIERF.

L'IUFM de l'Académie de Nice dispose de 96 emplois d'enseignant se répartissant en 3 professeurs des universités, 16 maîtres de conférences, 68 enseignants du second degré, 6 enseignants du premier degré, 3 IPR et 54 emplois statutaires IATOSS, auxquels s'ajoutent 4 agents territoriaux et 6 emplois CES ; 71,1% de ces emplois administratifs sont des emplois de catégorie C.

## ORGANISATION GÉNÉRALE

La logique d'organisation de l'IUFM est à la fois géographique et disciplinaire. Les trois centres qui assurent la formation des PE sont dotés d'une direction et d'un conseil chargés de la coordination de la formation et de la gestion des crédits. Le centre George V, qui abrite la direction et les services centraux de l'IUFM et qui ne forme que des PLC, n'apparaît pas dans le schéma organisationnel.

Les départements disciplinaires sont dotés d'un bureau élu et d'un directeur qui assure la coordination des activités du département et la liaison avec la direction de l'IUFM. Ils fonctionnent sur un mode décentralisé et on observe de grandes différences d'un département à l'autre.

Il existe une sorte de "super-département", le département interdisciplinaire d'études, de recherches et de formation (DIERF), dont les compétences et les attributions par rapport au Conseil scientifique et pédagogique et aux autres départements ne sont pas clairement perçues au sein de l'institution. Le DIERF élabore et conduit la politique de recherche et assure la liaison inter-IUFM.

Le pilotage de l'établissement est assuré, d'une part, par l'équipe de direction composée du directeur, du secrétaire général et de deux directeurs adjoints (formation continue et second degré), d'autre part, par le Conseil d'administration, composé de 40 membres, et le Conseil scientifique et pédagogique, composé de 35 membres. Ces deux conseils se réunissent trois à quatre fois par an.

## **QUALITÉ DE LA FORMATION**

L'IUFM s'est forgé, auprès de ses partenaires institutionnels académiques et des collectivités territoriales, une identité forte d'établissement d'enseignement supérieur à vocation professionnelle. Cette reconnaissance est due à la qualité des enseignants formés, conséquence des "bonnes pratiques" mises en œuvre par l'établissement.

L'implication des maîtres formateurs dans tout le processus de formation des professeurs des écoles, la mise en place de dispositifs innovants pour l'analyse des pratiques et l'intégration des TICE, le souci de qualité au niveau de la recherche, qui se traduit par l'existence de procédures d'expertise des projets d'étude et de recherche, et l'élaboration de plans de formation continue avec les instances académiques sont les éléments majeurs qui concourent à cette appréciation favorable.

Le point faible de l'IUFM se situe au niveau des résultats aux concours, qu'il s'agisse du premier degré, où ils sont insuffisants, ou du second degré, où ils sont inégaux d'une discipline à l'autre. On peut cependant observer un début de redressement pour les concours du second degré, dont seule une collaboration accrue avec les universités permettra la poursuite.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des formations transversales sont en partie dues à l'absence de ressources en sciences humaines et sociales et en sciences de l'éducation dans les universités de l'académie.

Le dispositif de formation des PLC2 ne manque pas d'efficacité ; l'effort fait par l'IUFM pour prendre en compte la spécificité des filières et des questions professionnelles qu'elles posent mérite d'être salué. Mais il paraît essentiel d'établir ou de renforcer

certaines synergies afin que les stagiaires perçoivent plus clairement la complémentarité des différents éléments de leur formation dans un but de développement de leur "professionnalité" globale.

Enfin, l'IUFM a su mettre en place une formation efficace et diversifiée aux TICE, qui n'apparaît jamais comme un additif, mais comme un élément constitutif, pleinement intégré, dans une formation professionnelle actualisée aux métiers de l'enseignement.

## **GOVERNANCE ET ORGANISATION INTERNE**

Les instances assurent toutes leurs responsabilités et l'établissement est dirigé avec fermeté. Les réussites constatées en matière de recomposition et création de locaux et de redressement financier sont les résultats d'une bonne gouvernance.

Il apparaît cependant que l'organisation générale souffre d'un manque de cohésion et de lisibilité. L'information a du mal à circuler entre les différents centres et les différents niveaux de responsabilité. La hiérarchie des responsabilités et l'articulation entre l'administration et les départements disciplinaires sont différentes d'un centre à l'autre, d'un département à l'autre, d'une filière à l'autre. Ces différences entravent le bon fonctionnement de l'institution et la communication entre la direction générale et les directions des différents sites.

Le déséquilibre de la répartition géographique des agents et le manque de personnels de catégorie intermédiaire sont préjudiciables à une amélioration de la gestion globale. Les responsables ne sont pas suffisamment secondés et ils sont, de ce fait, débordés par des tâches d'exécution au détriment de la politique globale.

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Très soutenu par le recteur de l'académie, l'IUFM est lié aux instances académiques par un contrat d'objectifs largement approuvé. La collaboration avec les inspecteurs d'académie manifeste une volonté partagée de réussir la politique de formation. Il reste encore à renforcer les relations avec les établissements qui accueillent les stagiaires.

La coopération avec les universités de l'académie porte essentiellement sur l'orientation des étudiants vers les métiers de l'enseignement et sur la préparation aux concours. Elle repose sur de très bonnes relations interpersonnelles entre les enseignants-chercheurs des deux institutions, mais elle devrait devenir plus institutionnelle, ce qui implique que chacune des deux universités ait une politique globale en termes de formation des maîtres.

## RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

Les collectivités territoriales sont des partenaires importants et attentifs à l'IUFM. Leur souci d'équilibrer et de répartir l'offre de formation s'est traduite par l'inscription du projet de construction de l'IUFM de La Seyne-sur-Mer au CPER 2000-2006, tout en maintenant le site de Draguignan, et par la mise à disposition de quatre fonctionnaires territoriaux.

Les relations avec les IUFM du pôle du Grand sud-est permettent à l'IUFM de combler ses lacunes en matière de didactique des disciplines et de sciences de l'éducation.

Les relations internationales sont peu développées. Elles se limitent à des actions ponctuelles, comme des stages linguistiques courts.

## RECOMMANDATIONS

### **Améliorer le recrutement et les formations aux concours**

L'IUFM doit analyser l'efficacité des formations en prenant en compte les procédures d'admission.

Les résultats aux concours des PE et PLC doivent être améliorés, et une collaboration plus étroite et plus concrète avec les universités instituée. La formation des PLC doit viser à une professionnalisation globale. Pour ce faire, un rapprochement des départements disciplinaires de ceux dont la mission est plus transversale serait bénéfique.

Le CNE note également la nécessité d'intégrer aux formations les particularités liées à la scolarisation des élèves handicapés.

### **Accroître la capacité du pilotage global de l'établissement**

Il a semblé que le pilotage de l'établissement devrait être renforcé afin d'alléger les charges du directeur et favoriser la diffusion des informations et la communication entre les différents niveaux de gestion. Le CNE suggère la création de deux postes supplémentaires de directeurs adjoints, qui seraient chargés spécifiquement de la prise en charge globale de la formation des PE et des PLC.

L'organigramme administratif et financier demande à être clarifié. La mise en oeuvre d'outils de pilotage, tant sur le plan pédagogique qu'administratif et financier, doit être accélérée.

Le rôle du DIERF doit être précisé pour éviter qu'il se substitue à celui du Conseil scientifique et pédagogique.

Les relations des responsables des différents centres avec la direction, mais aussi avec les instances du centre qu'ils dirigent, doivent être clairement déterminées.

De même, il semble nécessaire, pour assurer une meilleure équité des conditions de préparation aux concours et accroître les taux de réussite, de rendre homogène le fonctionnement des différents départements.

Ces mesures doivent s'accompagner de la création et de la requalification de postes IATOSS.

### **Renforcer les relations extérieures**

L'IUFM doit veiller à développer son intégration dans les protocoles de formation continue et de formation de formateurs de l'académie, et à être associé, dès sa conception, au contrat de coopération pour le premier degré.

Une structuration plus organique des relations avec les universités de l'académie facilitera la constitution de viviers de qualité pour la préparation des concours et

améliorera la performance des formations disciplinaires et transversales.

### **Développer une procédure d'évaluation des enseignements**

L'IUFM doit se doter de moyens d'auto-analyse de son fonctionnement et faire prendre conscience à la communauté des formateurs de la valeur structurante de ses propres pratiques sur la formation des étudiants.

L'intégration, par les futurs enseignants, des pratiques de l'évaluation de la qualité passe par leur propre contribution à sa mise en œuvre.

**La réponse du directeur de l'IUFM de l'Académie de Nice figure dans le rapport du CNE p. 95**

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site Internet du CNE : <http://www.cne-evaluation.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet de l'IUFM de Nice : <http://www.iufm.unice.fr>**

Directeur de la publication : Gilles Bertrand / Rédaction : Véronique Chabbert/Jean-Christophe Martin  
Conception graphique : Delphine Lecointre / Édition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris  
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49  
Télécopie :(33) 01-55-55-63-94